

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL

DE LA STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NATIONAL INSTITUTE

OF STATISTICS

RECENSEMENT DES OPERATEURS DE LA FILIÈRE COTON/TEXTILE/CONFECTION 2014

DOCUMENT DE METHODOLOGIE



septembre 2014

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

1. Contexte et justification

La grave crise des années 80 a profondément mis à mal le secteur manufacturier camerounais et en particulier la filière coton jadis promise à un bel avenir. Dans le cadre de la relance de cette filière, plusieurs études ont été initiées notamment la Monographie de la Filière coton/textile/habillement (Comité de compétitivité, 2008) et l’Evaluation du potentiel et l’identification des segments et niches de compétitivité de la filière coton/textile/confection (Cabinet PMC, 2010). La première étude citée a permis de dresser un état des lieux de la filière en termes de structuration des activités, de contribution à l’économie, des contraintes et atouts ; et d’amorcer l’ébauche d’un répertoire des opérateurs de la filière par segment. La seconde étude a mis en évidence le fort potentiel de la filière en termes de création de richesses et d’emplois. Ce constat a emmené les pouvoirs publics à inscrire cette filière parmi la quinzaine des filières prioritaires retenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi (DSCE, 2009).

Un plan de relance de la filière a été adopté en 2009, après des concertations entre le Gouvernement et le secteur privé. Six grands axes stratégiques ont été retenus dans ce plan à savoir :

1. Le renforcement du pilotage stratégique de la filière ;
2. La valorisation locale accrue du coton fibre ;
3. Le développement d’une industrie de confection et de bonneterie compétitive et intégrée ;
4. Le renforcement de la commercialisation afin de capter les niches de marchés aux plans national, et international à l’instar du marché de l’AGOA ;
5. Les questions transversales relatives à la compétitivité de la filière et
6. La structuration, l’organisation, l’encadrement et le renforcement des capacités des organisations professionnelles et des opérateurs économiques de la filière.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites au 6^{ème} axe du plan de relance de la filière, particulièrement en ce qui concerne « l’appui au regroupement ou à l’organisation des opérateurs en association professionnelles et le travail en réseau » le Gouvernement a apporté son soutien à la création de l’Interprofession coton/textile/confection (ICOTEC) qui a été installée en 2010 et compte à ce jour une vingtaine d’opérateurs affiliés.

Cette interprofession, structure faîtière, est par le biais du Comité de Compétitivité organe d'appui technique, le principal interlocuteur du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance approuvé de la filière.

Par ailleurs l'Institut National de la Statistique a réalisé en 2009, un Recensement Général des Entreprises (RGE2009) qui a permis d'avoir une vue d'ensemble des entreprises en activité au Cameroun. Ainsi d'après cette étude, le Cameroun comptait au total 88 144 entreprises dont quelques 6000 dans la filière coton/textile/confection. Cette opération d'envergure nationale qui a couvert toutes les activités liées à la filière ne donne pas entière satisfaction aux besoins plus spécifiques exprimés notamment en termes de structuration par segments, sous-segments et métiers.

Afin d'actualiser les données existantes et de permettre aux différents partenaires de travailler efficacement à la levée des contraintes qui pèsent spécifiquement sur la filière coton/textile/confection, le Gouvernement a décidé d'apporter son appui à l'activité relative à « l'actualisation de l'identification et la caractérisation des opérateurs de la filière » inscrite comme action prioritaire de l'Interprofession. D'où le projet dénommé « Réalisation d'un Recensement en vue d'établir un répertoire des opérateurs de la filière coton/textile/confection par segment et par type de métier » dont l'INS a été chargé de la conduite.

1.2. Objectifs

1.2.1. Objectif global

Le Recensement des opérateurs de la filière coton/textile/confection a pour objectif global d'établir un répertoire de ceux-ci, par segment et par type de métier pour arriver à un meilleur ciblage de ces opérateurs.

1.2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de collecter des données pour :

1. procéder au recensement des opérateurs en vue de connaître leur potentiel réel en termes d'emplois offerts et à offrir dans la filière ;
2. procéder à la caractérisation des activités de la filière notamment la production, le chiffre d'affaires, le capital, l'emploi, etc. ;
3. actualiser la liste des opérateurs des segments et sous-segments de la filière coton/textile/confection au Cameroun ;

4. constituer une base de données utile pour les enquêtes et analyses de la filière.

1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus découlent des objectifs spécifiques énoncés ci-dessus. Ils sont de trois types :

- le rapport principal produit ;
- le répertoire des opérateurs par segment et par type de métier élaboré ;
- la base de données constituée.

1.3.1. Rapport principal

Le rapport principal présente les principaux résultats du recensement notamment le nombre d'opérateurs repartis dans les différents segments.

1.3.2. Répertoire des opérateurs par segment et par type de métier

Le Répertoire des opérateurs de la filière coton/textile/confection est élaboré à partir des deux questionnaires du recensement et comporte des données permettant l'identification, la localisation et la classification des entreprises selon certains critères (le segment, le métier, l'activité, le chiffre d'affaires, etc.).

1.3.3. Bases de données

La base de données est élaborée à partir des questionnaires. Elle fournit la matière première à la recherche, à la planification et à la prise de décision.

La suite du présent document décrit de façon précise les étapes qui vont guider la réalisation du recensement des opérateurs de la filière coton/textile/confection. Mais avant, il est fait état de tous les aspects d'ordre conceptuel et théorique devant guider les opérations de terrain.

7. CADRE METHODOLOGIQUE

Cette partie a pour but de définir les notions et concepts fondamentaux utiles dans le cadre de cette opération et de présenter de façon succincte les grandes orientations des documents du recensement.

2.1. Concepts et définitions

Le recensement des opérateurs de la filière coton/textile/confection repose sur la compréhension des notions essentielles indispensables pour la collecte des données auprès de ces derniers.

Entreprise

Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la mise en œuvre d'un ensemble de facteurs de production de biens ou de services pour le marché. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique ou morale qui exerce pour son propre compte, une activité économique. Dans le cadre de cette opération, il s'agit de l'activité liée au coton qui comprend en amont la culture du coton et en aval, la confection en passant par l'égrenage, la filature, le tissage/tricotage, l'ennoblissement, la bonneterie.

Les entreprises peuvent être présentées selon leur taille mesurée à partir de leur chiffre d'affaires, l'effectif employé, etc. Ainsi on peut distinguer les grandes entreprises, les moyennes entreprises, les petites entreprises, les très petites entreprises et les Unités de Production Informelles (UPI).

En particulier, les entreprises artisanales se distinguent des industries par (i) leur faible niveau de production, (ii) l'importance du travail manuel même s'il nécessite un haut niveau de qualification, et (iii) les faibles moyens mis en œuvre pour la production (capital, hommes, machines/outils).

D'un point de vue organisationnel, on distingue des entreprises individuelles et des entreprises sociétaires.

8. Entreprise individuelle

Elle a pour propriétaire une personne physique, un particulier qui avec des moyens financiers personnels, exerce son activité. Le patron est alors totalement responsable sur ses biens en cas de faillite.

9. Entreprise sociétaire

La société est une personne morale, réunissant par contrat un ensemble de personnes qui mettent ensemble des biens et forment ainsi une entité collective existant selon des règles d'exploitation communes, indépendamment des personnes physiques qui y participent.

Plusieurs formes de sociétés existent, permettant une plus ou moins grande souplesse dans la constitution du capital :

- b1) Société en nom collectif (SNC),
- b2) Société en commandite simple (SCS),
- b3) Société anonyme (SA),
- b4) Société à Responsabilité Limitée (SARL),

b5) Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU/SUARL),

b6) Entreprise publique,

b7) Entreprise parapublique,

b8) Coopérative,

b9) Groupe d'Initiative Commune (GIC),

b10) Groupement d'Intérêt Economique (GIE), etc.

L'artisanat : correspond à une activité essentiellement manuelle, exercée à titre principal par l'artisan dans trois domaines ci-après: L'art, La production, La prestation de service.

L'artisanat est un alliage d'activités d'extraction, de production, de transformation de réparation et de prestation de services, (art 2a1, 1 de la loi sur l'artisanat).

Un artisan : est une personne physique qui exerce de façon autonome, à titre principal et manuellement une ou plusieurs des activités ci-dessus définies (art. 8.1 de la loi sur l'artisanat).

L'entreprise artisanale : est une unité au sein de laquelle s'exerce une activité artisanale et qui y emploie moins de dix salariés à effet de réaliser un investissement minimum d'un million de francs (art.9.1 de la loi sur l'artisanat).

Les regroupements des artisans légalement constitués exercent sous la forme d'associations, de sociétés coopératives, de groupes d'initiative commune et de groupements d'intérêt économique (Art. 9.2 de la loi). Ces regroupements légaux d'artisans constituent ce que l'on nomme l'économie sociale (art.-9.4 de la loi).

Coton/graine :

Coton brut récolté du champ qui contient encore des graines enveloppées par des fibres.

Égrainage du coton :

Activité qui consiste à séparer les graines du coton des fibres. Le coton est d'abord humidifié puis envoyé vers les égreneuses. Au Cameroun, l'égrainage est effectué par la SODECOTON qui a le monopole pour cette activité.

Cardage du coton

Le cardage a pour but de séparer les fibres naturelles de coton les unes des autres, de les peigner, de les redresser, de les paralléliser ainsi que de les nettoyer. Un ruban de carde dont la largeur est d'environ un mètre est alors obtenu. La phase de démêlage peut être suivie d'une étape facultative de peignage (d'où le terme de fibres peignées) qui n'aura lieu que dans le cas de la fabrication de tissus de très haute qualité, pour les fibres longues et extralongues.

Etirage:

La phase d'étirage (ou doublage) a ensuite pour but d'harmoniser l'épaisseur du ruban de carde par étirage des fibres. Cette opération s'effectue par passage de plusieurs de ces rubans entre différents rouleaux de caoutchouc tournant à des vitesses de plus en plus rapide. C'est souvent à la suite de cette étape qu'interviennent des traitements tels que le blanchissement (à l'hypochlorite ou au peroxyde) ainsi que la teinture des fibres.

Filature du coton

La filature est l'étape de transformation du coton brut en fil. Elle peut se faire soit directement à partir du coton fibre, soit en passant par une teinturerie. La fibre textile est utilisée suivant qu'elle est plus ou moins longue :

- En filature peignée,
- En filature cardée ou
- En ouaterie.

Tissage :

Le tissage permet l'obtention du tissu par l'entrecroisement de fils de coton. Les tissus obtenus peuvent être soit des tissus é crus pour usages domestiques ou industriels, soit des tissus teints et préparés pour la confection de vêtements, etc.

- **le tissage** ou **le tricotage** : le tissage donne une étoffe

Tricotage

Le tricotage est un tissage spécial qui donne une matière plus extensible, souple et aérée (tee-shirt, chaussettes).

Tissu é cru :

Tissu n'ayant subi ni lavage, ni blanchiment, ni teinture.

Pressage :

Traitement des graines de coton à l'issue duquel on obtient :

- l'huile (environ 18% de son poids en huile raffinée) à usage alimentaire ;
- les protéines (environ 43% du poids des graines) le plus souvent destinées jusqu'à maintenant à l'alimentation du bétail (tourteaux), mais de plus en plus dans l'avenir à l'alimentation humaine (farine et dérivés) grâce à l'utilisation de variétés sans glandes à gossipol ;

- le duvet ou linters (4%) utilisé pour des textiles grossiers, en ouaterie ou

Dans l'industrie de la cellulose ;

- les coques (25%) utilisées principalement comme combustibles dans les huileries ;

- les déchets (5%) utilisés comme fertilisants du sol.

N.B. : Les 5% des graines issues de l'égrainage sont utilisées comme semences.

Blanchiment :

Le blanchiment est l'opération par laquelle un tissu écreu est rendu apte à être teint, imprimé ou vendu en blanc.

Ennoblement :

L'ennoblement est l'ensemble des traitements chimiques et mécaniques qui apporte à un support textile écreu, une couleur et des propriétés d'usage répondant à certaines exigences. On distingue cinq (5) catégories de traitement:

- la teinture pour colorer le textile,
- l'impression pour l'apposition localisée de motifs colorés,
- les apprêts chimiques,
- les apprêts mécaniques,
- l'enduction.

a) Teinture :

La teinture, est l'application d'une couleur de manière uniforme sur un support textile, quelle que soit sa présentation : bourre, fils, tissus, tricots ou même nontissée. Cette opération utilisant différents colorants est applicable sur toutes les fibres textiles, naturelles, artificielles ou synthétiques. Suivant les quantités à teindre, on utilise du matériel plein bain (épuisement) ou par imprégnation (continu).

b) Impression

L'impression consiste à déposer sur le support textile des motifs ou dessins en appliquant sous forme de pâte des colorants semblables à ceux utilisés en teinture. On distingue en impression classique, deux principales méthodes: L'impression pigmentaire, utilisant des pigments qui seront fixés sur le support à l'aide d'un liant (colle), polymérisé à l'air chaud; impression fixé-lavé, utilisant des colorants classiques se fixant sur les fibres directement, la fixation étant

en général réalisée par vaporisation. Tout le colorant n'étant pas fixé, il est nécessaire de procéder à un post-lavage après fixage. Il existe deux autres méthodes moins classiques : l'impression transfert et l'impression jet d'encre.

c) Apprêts chimiques

Les apprêts chimiques ou à l'aide de "résines" ou autres produits chimiques permettent de modifier les propriétés, le comportement d'un tissu : adoucissage, traitement irrétrécissable, anti-odeur, hydrofugation, ignifugation, etc.

d) Apprêts mécaniques

La dernière étape de l'ennoblissement concerne les apprêts mécaniques qui permettent de modifier l'aspect physique des supports textiles : rasage, émerisage, calandrage, moirage, grattage.

e) Enduction

Action d'enduire un support textile d'un produit destiné à lui conférer des qualités particulières, à en modifier l'aspect, etc.

Bonneterie

La bonneterie est la fabrication et le commerce des articles d'habillement en mailles et tout particulièrement des chaussettes, des bas et de la lingerie fabriqués à la main ou à la machine sous forme de jersey.

Bonnetier : Le bonnetier réalise des étoffes pour la confection, ainsi que des sous-vêtements, des chaussettes...

Taux d'intégration des activités de la filière coton/textile :

Le taux d'intégration des activités de la filière coton/textile dans l'économie nationale représente le rapport entre les consommations intermédiaires locales et le chiffre d'affaires de la filière sur une période donnée.

Confection

La confection est la production en série des articles d'habillement et d'utilisation diverses. Au Cameroun, trois modes de production cohabitent : **un mode industriel** ou semi industriel, **le prêt-à-porter** (confection sur mesure), et **un mode artisanal** (tailleurs indépendants) où l'on retrouve un nombre important d'opérateurs de la filière.

Les produits obtenus ici sont variés :

- vêtements, matelas, couvertures, draps,
- serviettes, couvre-lits, nappes de table,
- sacs, chaussures, etc. pour la vente directe à des fins multiples.

Costumier : Professionnel spécialisé dans la conception, la fabrication, l'entretien des costumes pour le cinéma, le théâtre, les parcs d'attraction. Il doit être à la fois modéliste et couturier

Couturier : Le couturier conçoit et réalise entièrement des vêtements féminins dans des matières fluides et vaporeuses comme le crêpe, la mousseline ou l'organza. A la fois modéliste, coupeur et conseiller, le couturier sait mettre en valeur la silhouette de sa cliente. Les vêtements sont conçus grâce à des réalisations de moulages de base. C'est une technique de préparation du mannequin sur la toile. Les vêtements sont ici fabriqués sur mesure, à l'unité et selon la demande du client. Le modèle peut être proposé par l'acheteur, copié sur un patron, ou créé par le couturier lui-même. Selon le lieu où il exerce, son activité peut ne pas se limiter à la confection de vêtements. Elle consiste aussi à effectuer des retouches, coudre un ourlet, resserrer ou élargir une jupe, refaire une doublure.

Fabricant d'articles textiles : Il crée des articles textiles à l'unité ou en petite série.

Modéliste textile : Donner vie au vêtement crayonné sur papier par le styliste, telle est la mission du modéliste. À partir d'un croquis, il construit un prototype du vêtement, puis en

dresse le patron. Il commence par placer une toile sur un buste d'atelier, l'ajuste, la coupe, l'épingle et la drape. Il détermine ensuite la place des coutures, des plis, de l'encolure, des

emmanchures, des poches et boutonsnières. Cela fait, le modéliste peut enfin tracer le patron, avec les indications nécessaires à la réalisation du prototype : ligne de poitrine, dehanche, de taille, largeur des coutures, sens dans lequel le tissu doit être coupé... Le modéliste peut aussi réaliser son patron sans mannequin grâce à des logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO). Lorsque le modèle est au point, sa fabrication est lancée.

Modiste : Accessoire de la tenue vestimentaire, le chapeau devient entre les mains du modiste un objet d'art à part entière. La création d'un chapeau comporte plusieurs étapes. Première entre toutes, la conception du modèle qui exige beaucoup d'imagination et de goût. Le moulage des modèles sur des supports en métal donne ensuite forme aux idées. Tirer les pailles et les feutres au fer et à la vapeur exige alors soin et dextérité ; de même que les opérations de finition (ganses, surpiqûres...). Puis vient le temps du garnissage : posés avec doigté, voilettes, rubans, plumes et perles viennent personnaliser la coiffe.

Tailleur : Ce spécialiste des vêtements sur mesure connaît les costumes-trois-pièces et les tailleurs pour dames sur le bout des doigts. Une fois les mesures prises sur le client (largeur du dos, tour de taille, longueur des jambes...) la forme définie (veste droite ou cintrée, pantalon droit ou à pinces...) et le tissu choisi (flanelle, gabardine, soie...), le tailleur trace un premier patron puis prépare le premier essayage d'après les mensurations du client. Viennent

ensuite la coupe du tissu et le montage des pièces. Enfin le deuxième essayage, où il ajuste le vêtement sur le client, en tenant compte des particularités (épaule plus haute, embonpoint...) pour les corriger au montage. Il ne reste alors que les finitions (poches, surpiqûres...).

Tapiserie

Elle désigne toute réalisation textile décorative d'ameublement réalisée sur un métier, mais aussi les œuvres réalisées à l'aiguille telles les tapisseries sur canevas, broderies sur toiles et autres ouvrages décoratifs.

2.2. Champ du recensement

Le recensement couvre tout le territoire national et cible tout opérateur de la filière coton/textile/confection géographiquement localisé (i.e. qui exercent dans un lieu fixe). Il est circonscrit aux segments couvrant l'égrenage du coton, la filature, le tissage/tricotage, l'ennoblissement, la mode, la bonneterie, la confection et la distribution, la mercerie. Les activités liées à la culture du coton ne font pas partie du champ de cette étude (information disponible auprès de la Sodécoton).

- Tous les ateliers de couture des marchés ainsi que dans les quartiers sont concernés par le recensement. Dans les marchés, l'on devra recenser tous ceux de la filière qui ont une boutique, sont installés dans les hangars ou devant les magasins. Par contre, pour ceux qui travaillent dans les couloirs en plein air, on va les dénombrer et tirer un échantillon afin d'administrer le questionnaire.
- Pour la distribution, on se limitera à la commercialisation des produits locaux. Les vendeurs des tissus locaux et importés seront recensés. *Les tissus importés ainsi que les articles de friperie ne sont pas concernés. L'information est sera recueillie dans les statistiques douanières.*
- Les merceries seront recensées en tant qu'importateur de matières premières liés à la confection ;

On recensera aussi les établissements pour les entreprises qui en disposent. Lorsqu'il s'agit d'un établissement, le questionnaire ME et GE administré s'arrêtera à la section consacrée à l'emploi.

Les opérateurs exerçant sans enseignes et/ou difficilement repérables (atelier dans les structures publiques, atelier à domicile, dans les congrégations religieuses et dans les autres structures privées, etc.) mais exerçant une activité liée au coton font partie du champ.

Les coopératives et les GIC identifiés qui exercent leur activité dans la filière sont inclus. De même, toutes les associations professionnelles déclarées qui exercent formellement leurs activités font partie du champ du recensement.

Les opérateurs en cessation d'activité, en faillite sont également concernés.

Les artisans ambulants sont exclus du recensement. Toutefois, l'évaluation de leur potentiel fera l'objet d'une méthodologie appropriée.

2.3. Repérage des unités d'observation

Une cartographie est nécessaire pour le repérage des opérateurs objet du recensement. Elle permet entre autres une organisation rationnelle du travail de terrain et facilite la collecte des données.

Le RGE2009 a donné lieu à une cartographie des entreprises en zones de recensement (ZR). Elle sera utilisée pour les besoins de ce recensement.

Les cartes issues du RGE seront actualisées en prenant en compte la spécificité de l'étude.

La base de collecte du recensement est une extraction, à partir de la base du RGE2009, des entreprises exerçant dans la filière, éventuellement complétée par d'autres sources de données (ICOTEC, CNAC, MINADER, etc.).

Chaque équipe d'agents recenseurs aura la charge d'un ou plusieurs Zone de Recensement (ZR), chaque contrôleur une Zone de contrôle (ZC) et chaque superviseur une Zone de supervision (ZS).

Un accent particulier sera mis sur les marchés et autres centres commerciaux qui sont les principaux points de concentration des petites et très petites entreprises de la filière particulièrement en ce qui concerne la confection.

Les équipes seront chargées de faire le balayage systématique de toutes les zones qui leur sont confiées afin de recenser toutes les unités rentrant dans le champ de cette opération.

La base de collecte confectionnée servira à ce moment d'outil de contrôle pour s'assurer que les unités y présentes sont effectivement recensées. Aussi, la localisation des unités économiques figurant sur le listing sera corrigée en cas de besoin. Pour le cas des unités difficiles à localiser sur le terrain, l'agent recenseur se servira du contact téléphonique de l'opérateur économique figurant sur sa liste ou sollicitera l'appui des structures locales (Associations professionnelles, Chef de quartier/bloc, Régisseur du marché, Centre divisionnaire des impôts, Chambre de commerce, Délégation Minpmeesa, etc.).

A la suite du recensement d'un opérateur, l'agent marquera sur un endroit visible de l'atelier/usine/commerce un code matérialisant son passage.

2.4. OUTILS DE COLLECTE

Les documents de collecte sont constitués de questionnaires, de la nomenclature et des guides de collecte (Cf. annexe).

2.4.1. Questionnaires

Ils sont de deux types :

1. un questionnaire pour l'industrie et le commerce destiné à la collecte des informations sur les moyennes et grandes entreprises de la filière ;
2. un questionnaire pour les entreprises artisanales, permettant de collecter des informations sur les petites, les très petites entreprises et les UPI de la filière.

2.4.1.1. Questionnaire pour l'industrie et le commerce

Le questionnaire pour l'industrie et le commerce est destiné à la collecte des informations sur (i) l'identification et la localisation de l'entreprise ; (ii) la démographie des entreprises, et (iii) les données économiques et financières.

2.4.1.2. Questionnaire pour l'entreprise artisanale

Le questionnaire pour l'entreprise artisanale permet de collecter des informations plus ciblées pour ce type d'unité. Il s'agit entre autres, outre l'identification, des données relatives à l'organisation de la production, au profil de l'opérateur, aux contraintes d'activité, etc. Tous les segments, sous-segments et métiers sont concernés.

2.4.2. Nomenclature du recensement

L'élaboration d'une nomenclature spécifique utile pour faciliter la collecte des données et plus tard la gestion du répertoire qui sera confectionné par segments et par type de métier. Cette nomenclature est confectionnée à partir des nomenclatures existantes à l'INS (Nomenclature des Activités du Cameroun, Nomenclature Camerounaise des Métiers, emplois et professions, etc.)

2.4.3. Manuels

Un guide de collecte et un manuel de contrôle sont rédigés pour faciliter la compréhension des questionnaires et améliorer ainsi la qualité des données à collecter. Ce sont le manuel du contrôleur et le manuel de l'agent recenseur.

2.4.3.1. Manuel du contrôleur

Le contrôleur joue un rôle très important pendant la phase de collecte d'informations. Il assure à la fois la bonne marche du travail de terrain et veille sur la bonne qualité des données collectées. Il est donc responsable de l'organisation du travail dans sa zone de contrôle.

Le manuel du contrôleur lui donne des astuces pour gérer la logistique et les agents recenseurs mis à sa disposition, et lui permet d'effectuer des contrôles de cohérence dans les questionnaires. La gestion du contrôleur doit être participative et non autoritaire.

2.4.3.2. Manuel de l'agent recenseur

Le manuel de l'agent recenseur est d'une importance capitale pour la réussite de son travail. C'est le guide de collecte de données par excellence. Il donne des indications sur les points suivants :

1. les objectifs du recensement et les résultats attendus ;
2. la manière de se présenter auprès des opérateurs ;
3. le travail sur le terrain ;
4. la façon de poser des questions ;
5. le contenu des questionnaires (variables et leurs modalités) et la méthode d'enregistrement des réponses aux questions ;
6. la réponse aux questions éventuelles des opérateurs.

7. ORGANISATION PRATIQUE DU RECENSEMENT

Les travaux du Recensement des opérateurs de la filière coton/textile/confection se déroulent suivant les phases suivantes :

1. la revue documentaire des études, travaux et réflexions sur la filière ;
2. la préparation des documents;
3. les travaux cartographiques ;
4. la conception du masque de saisie ;
5. le plan d'analyse ;
6. la réunion de validation des documents techniques ;
7. l'enquête pilote ;
8. l'atelier de finalisation des documents du recensement ;

9. le recrutement et la formation des personnels de terrain ;
10. la sensibilisation des opérateurs cibles ;
11. la collecte effective des données ;
12. l'exploitation des données et la rédaction du rapport principal ;
13. la production du répertoire des opérateurs ;
14. le séminaire de validation des résultats ;
15. la diffusion des résultats ;

La Direction Générale de l'INS à Yaoundé assure la coordination générale du recensement, en collaboration avec le Comité de compétitivité. Au niveau régional les Agences régionales de l'INS prennent le relais.

La coordination générale doit entre autres :

16. définir la vision globale et les objectifs du projet ;
17. arrêter les voies et moyens nécessaires pour le succès de l'opération ;
18. superviser la confection des documents techniques;
19. recruter les agents recenseurs et contrôleurs ;
20. former les superviseurs et les chefs d'Agences régionales de l'INS lors de la formation des formateurs ;
21. superviser les opérations de collecte sur le terrain en collaboration avec l'appui des chefs d'Agence régionale de l'INS ;
22. superviser l'exploitation des données et assurer la bonne qualité des résultats ;
23. assurer la publication et la diffusion des résultats du recensement.

3.1. TRAVAUX PREPARATOIRES

Pour obtenir des informations de bonne qualité et une couverture aussi complète que possible, l'organisation générale du recensement doit disposer d'un organigramme fonctionnel.

3.1.1. Personnel du recensement

Il s'agit du type de personnel suivant :

1. la coordination nationale ;
2. la coordination technique ;
3. le personnel d'encadrement ;
4. les consultants éventuels;
5. le personnel d'exécution ;
6. le personnel d'exploitation ;
7. le personnel d'appui.

A. La Coordination générale

La coordination générale est chargée de :

1. la gestion administrative et financière du projet ;
2. le recrutement du personnel permanent et temporaire du projet ;
3. la supervision administrative des activités se terrain.

Elle est composée de trois personnes à savoir le Directeur National et deux Adjoints.

B. La coordination technique

La coordination technique du recensement a pour mission de diriger :

1. les travaux préparatoires ;
2. la collecte et l'exploitation des données ;
3. la diffusion des résultats.

Elle est assurée par trois (3) responsables de l'INS désignés par la Direction Générale.

Elle est assistée par une équipe de pilotage conjointe INS/Comité de compétitivité/Interprofession composé de 20 personnes.

L'Equipe de pilotage est chargée:

1. d'élaborer des documents du recensement;
2. de veiller à la bonne marche des travaux de collecte sur le terrain ;

3. de conduire l'exploitation des données.

C. Personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement comprend : les superviseurs centraux, les chefs d'Agences régionales de l'INS, et contrôleurs des travaux de collecte, de codification et de saisie.

Chaque superviseur central s'assure du bon déroulement du recensement dans sa zone de supervision. Gestionnaire des ressources humaines et matérielles de cette zone, Il y est donc responsable de toutes les activités relatives au recensement. Il rend compte à la coordination technique.

Les Chefs d'Agences régionales de l'INS assistent ces superviseurs dans leurs fonctions. Ils jouent le rôle de personnes ressources et de facilitateurs des contacts avec les autorités locales.

En résumé, les Chefs d'Agences régionales de l'INS sont chargés de :

1. sensibiliser les autorités administratives. Chaque Chef d'Agence saisit le gouverneur et s'assure par la suite que les collaborateurs de celui-ci (préfets et sous préfets) sont informés de l'opération ;
2. sensibiliser les opérateurs en faisant passer des communiqués radio dans les stations régionales de la CRTV ;
3. rechercher le cadre où aura lieu la formation ;
4. Participer à la supervision des opérations de collecte dans sa Région.

Le contrôleur est chargé des travaux de collecte dans sa zone de contrôle. Il est par conséquent responsable du rendement des agents recenseurs à lui confiés.

D. Personnel d'appui

Le personnel d'appui comprend les Secrétaires, les Chauffeurs, etc.

E. Personnel d'exécution

Il est essentiellement constitué des agents recenseurs qui, grâce à la formation reçue, procèdent au recensement des opérateurs ciblés. Leurs tâches consistent à :

5. descendre auprès des opérateurs de la filière coton/textile/confection avec les questionnaires élaborés à cet effet ;
6. passer l'interview et remplir correctement ces questionnaires ;

7. remettre chaque jour à son contrôleur les questionnaires remplis dans la journée pour vérification ;
8. participer aux réunions de coordination chaque fois qu'ils y sont convoqués.

Le choix du personnel d'exécution se fait par appel à candidature, présélection des meilleurs dossiers, formation et test de sélection final. Ce choix doit s'opérer selon les critères qui allient la maîtrise du terrain à des valeurs propres comme la facilité d'élocution, la disponibilité et le bon sens.

F. Personnel d'exploitation

Font partie du personnel d'exploitation, les agents de codification, les superviseurs de saisie, les contrôleurs de saisie, les agents de saisie, les cadres d'exploitation et d'analyse.

Les superviseurs de saisie assurent la supervision générale des travaux de saisie. Les contrôleurs de saisie encadrent les agents qui effectuent les opérations de saisie de données dans les machines.

Le besoin en personnel se présente comme suit:

Tableau 1 : Besoin en personnel du recensement des opérateurs de la filière coton/textile/confection

Intitule du poste	N°	Type de personnel	Nombre	Durée (mois)
Coordination générale	1	Directeur National	1	3
	2	Directeur National Adjoint	2	3
Coordination technique	3	Coordonnateurs technique	2	3
	4	Membres de l'équipe de pilotage (5+15)	20	3
Personnel d'appui	5	Secrétaires	5	3
	6	Chauffeurs	5	3
Personnel d'encadrement	8	Superviseurs de collecte (12 membres de l'équipe de pilotage)		1
	9	Chefs d'Agence régionale	10	1
Personnel d'exécution	10	Contrôleurs	13	1
	11	Agents recenseurs	78	1
Personnel d'exploitation	12	Superviseurs de saisie (membres de la coordination technique)	1	
	13	Contrôleurs de saisie	1	1
	14	Agents de codification/relecture	20	1
	15	Agents de saisie	10	1
	16	Agents d'apurement (membre de l'équipe de pilotage) 10		1
Total			167	

3.1.2. Formation du personnel

La formation du personnel comprend la formation du personnel d'encadrement et la formation du personnel de collecte.

3.1.2.1. Formation du personnel d'encadrement

Un atelier de formation d'une durée de cinq (05) jours est organisé à Yaoundé à l'intention du personnel d'encadrement. Le but de cette formation qui regroupera une vingtaine de participants, est de transmettre au personnel d'encadrement les outils nécessaires pour assurer au mieux la formation du personnel d'exécution.

3.1.2.2. Formation et sélection du personnel de collecte

Le recrutement des candidats pour la formation du personnel de collecte se fait par appel à candidature. Le niveau minimal requis est le Baccalauréat, avec une préférence pour les séries technique commerciale et scientifique. Une expérience dans les travaux de collecte des données statistiques est un atout. Cette formation de trois jours au niveau des chefs lieux de région va concerner 125 personnes. Le contenu de celle-ci est axé sur les documents techniques (*questionnaires, concepts et définitions, manuels de l'agent recenseur et contrôleur, nomenclatures, cartes des zones de recensement, etc.*), sur les tests en entreprises, les tests de reconnaissance d'une zone de recensement et sur les techniques d'introduction et de conduite d'interviews.

A l'issue de cette formation, un test pour la sélection de 78 agents recenseurs est effectué. Les meilleurs candidats soit 13 au total sont retenus au poste de contrôleur. Ces derniers doivent suivre à leur tour une formation additionnelle de d'un jour à l'aide du manuel du contrôleur. Celle-ci comporte des aspects pratiques de gestion du personnel, du matériel, des documents de travail et de l'organisation du travail.

Tableau 2: Répartition du personnel de collecte

N°	Régions	Personnel de collecte			Effectif à former	Liste d'attente
		Agent recenseur	Contrôleur	Total		
1	Extrême-Nord	3	1	4	6	2
2	Adamaoua	3		3	5	2
3	Centre	3		3	5	2
4	Douala	21	4	25	30	5
5	Est	3	1	4	6	2
6	Littoral	3		3	5	2

N°	Régions	Personnel de collecte			Effectif à former	Liste d'attente
		Agent recenseur	Contrôleur	Total		
7	Nord	3		3	5	2
8	Nord-ouest	6	1	7	10	3
9	Ouest	8	2	10	13	3
10	Sud	3		3	5	2
11	Sud-Ouest	6	1	7	10	3
12	Yaoundé	16	3	19	25	6
Total		78	13	91	125	34

3.1.3. Préparation des documents du projet

Dans le cadre du projet, les documents suivants sont rédigés :

1. la méthodologie générale ;
2. le questionnaire « industrie et commerce » et questionnaire « entreprise artisanale » ;
3. les manuels de l'agent recenseur et du contrôleur ;
4. plan d'analyse du rapport ;
5. plan de tabulation ;
6. le document de nomenclature du recensement ;
7. les termes de référence de formation des formateurs ;
8. les termes de référence de formation des agents recenseurs et contrôleurs ;
9. les différentes fiches de suivi des travaux sur le terrain ;
10. les termes de référence des ateliers ;
11. les documents de sensibilisation ;
12. le canevas de rédaction des rapports de terrain ;
13. la maquette d'un dépliant de présentation du recensement.

3.1.4. Constitution de la base de collecte recensement

Le travail consiste à collecter et compiler les différents fichiers d'entreprises disponibles notamment dans les structures suivantes :

Tableau3 : Liste des fichiers de base

N°	Structure	Type de fichier
1	Institut National de la Statistique (INS)	Répertoire national des entreprises
2	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA)	Base de données d'entreprise
3	Confédération Nationale des Artisans du Cameroun (CNAC)	Répertoire des adhérents
4	Comité de compétitivité	Données annexes sur la filière coton au Cameroun
5	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Fichier des coopératives et des Groupements d'Initiatives Communes (COOP-GIC)
6	Interprofession du coton/textile/confection	Répertoire des adhérents
7	Syndicat des Industriels du Cameroun (Syndustricam)	Fichier consulaire

3.1.5. Réunion de validation des documents

L'objectif principal de cette réunion est la validation des documents du recensement dans un cadre de réflexion élargi comprenant des personnes ressources d'horizons diverses (décideurs, opérateurs économiques, utilisateurs et partenaires intérieurs et extérieurs).

3.1.6. Développement de l'application de saisie

Une application de saisie va être développée pour stocker et gérer la masse d'informations collectées dans les deux questionnaires. Elle sera créée à l'aide du logiciel CSPRO. Elle comportera autant que possible des contrôles permettant de limiter les erreurs de saisie et d'assurer le maximum de cohérence.

3.1.7. Enquête pilote

Une enquête pilote est prévue dans le but de tester les outils de collecte de données et d'appréhender les réalités du terrain. Elle se déroulera dans les régions du Centre et du Littoral

Les données de l'enquête pilote vont être exploitées et des rapports seront rédigés. Elle va permettre également de tester le masque de saisie.

3.1.8. Atelier de finalisation des documents techniques

Après l'enquête pilote, il sera organisé une réunion dont l'objet portera sur les points suivants :

1. l'administration des questionnaires (méthode d'interview) ;
2. la pertinence des questions contenues dans les différentes sections et sur les réponses données à celles-ci.

Sur la base des rapports de terrain et des observations des membres de l'équipe de pilotage, les différents questionnaires et l'organisation du recensement pourront éventuellement faire l'objet des ajustements.

La finalisation des documents se fera au cours d'un atelier qui sera organisé à cet effet.

3.2. PHASE DE COLLECTE

Elle va se faire en deux étapes :

1. la campagne de sensibilisation des opérateurs et des autorités administratives ;
2. la collecte effective des données.

Les opérations sur le terrain vont durer un mois simultanément dans les dix régions du pays. Les informations collectées au cours de ce recensement sont strictement confidentielles conformément aux termes de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991 sur les Recensements et Enquêtes Statistiques qui stipule en son article 5 que « les renseignements individuels d'ordre économique ou financier figurant sur tout questionnaire d'enquête statistique ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle ou de répression économique ».

3.2.1. Sensibilisation des opérateurs économiques et des autorités administratives

Dans le but d'obtenir l'adhésion massive des opérateurs économiques, une importante campagne de sensibilisation et de communication est mise en œuvre avant, pendant et après les opérations de collecte de données. Les moyens qui sont mis en œuvre lors de cette opération comprennent :

1. la présentation des questionnaires sur les sites Web de l'INS et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire;
2. Une journée de lancement des opérations de collecte sous la présidence du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du territoire ;
3. une correspondance du Directeur Général aux opérateurs économiques ;
4. des communiqués de presse et des slogans publicitaires qui seront diffusés dans les médias (affiches publiques, presse écrite, radio et télévision) ;

Dans chaque région, le contact de sensibilisation est pris avec le gouverneur qui à son tour répercute cette sensibilisation à ses collaborateurs.

Après la formation du personnel de collecte, une cérémonie de lancement sera organisée dans chaque chef lieu de région et regroupera : (i) les autorités administratives, religieuses et traditionnelles, (ii) les forces du maintien de l'ordre, (iii) les représentants des chambres consulaires, groupements professionnels, (iv) les médias publics et privés.

3.2.2. Collecte des données

L'opération se déroule sur tout le territoire national qui est découpé en 12 zones de supervision (ZS) dont deux (02) pour le Littoral deux (02) pour le et une (01) pour chacune des huit autres régions. Chaque ZS est placée sous la responsabilité d'un ou deux superviseurs.

Les ZS sont subdivisées en zones de contrôle (ZC) dont chacune est confiée à un contrôleur. Des missions de supervision de la coordination technique sont prévues pour appuyer les superviseurs selon les besoins.

En dehors des grandes villes, les ZC suivent autant que possible les contours des unités administratives (département, arrondissement ou commune) afin de faciliter le repérage sur le terrain à l'aide des cartes.

Les ZC sont enfin subdivisées en Zones de recensement (ZR) dont chacune confiée à un binôme d'agents recenseurs.

Pendant la phase de collecte, le superviseur, en collaboration avec le chef d'Agence régionale de l'INS, doit:

5. prendre attache avec les autorités administratives et en particulier le sous préfet (chef de terre);
6. apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les contrôleurs et les agents recenseurs ;
7. transmettre les questionnaires validés à la coordination technique à Yaoundé;
8. prendre toute autres actions utiles pour la réussite de l'opération ;
9. rédiger un rapport de terrain.

Au quotidien, le contrôleur a pour missions:

10. de diriger (déploiement des agents recenseurs, répartition du travail) les travaux de collecte de données ;

11. de s'atteler au bon remplissage des questionnaires et de les valider avant transmission au superviseur ;
12. **de veiller particulièrement, en liaison avec le superviseur, à la collecte des données dans les grandes industries et commerce ;**
13. de servir de liaison entre les agents recenseurs et le superviseur;
14. de résoudre les problèmes rencontrés sur le terrain par les agents recenseurs placés sous sa responsabilité ;
15. de rédiger un rapport du déroulement des opérations dans sa ZC.

Chaque binôme d'agents recenseurs doit, en collaboration avec son contrôleur, procéder à la reconnaissance de sa ZR à l'aide de la carte mise à sa disposition. Il doit également :

16. localiser les entreprises en marquant notamment sur un endroit visible un code approprié;
17. interviewer les chefs d'entreprises ou toute autre personne désignée par ceux-ci ;
18. remplir les questionnaires et les remettre progressivement au contrôleur, **dûment revêtus du cachet de l'entreprise ;**
19. remplir la fiche de suivi qui contient des informations telles que : le nombre de passage dans l'établissement, la date de dépôt et de retour du questionnaire, les raisons de non remplissage, l'existence d'une nouvelle entreprise ne figurant pas sur son listing ;
20. rapporter à son contrôleur toutes les difficultés rencontrées sur le terrain ;
21. dénombrer de manière exhaustive les entreprises dans sa zone de travail.

L'agent recenseur dispose pour le travail d'un lot de documents conséquents qui comprend : le manuel de l'agent recenseur et les questionnaires en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des entreprises de sa zone de collecte.

3.3. EXPLOITATION

L'exploitation des résultats se déroule à la Direction Générale de l'INS à Yaoundé. Elle comporte les étapes suivantes :

22. la centralisation des questionnaires ;
23. la relecture et la codification des questionnaires ;

24. la saisie ;
25. l'apurement des données et la tabulation ;
26. l'analyse des résultats.

3.3.1. Centralisation des questionnaires

Elle consiste à retourner à l'INS (Coordination Technique) tous les questionnaires remplis. Ces documents seront classés et ranger par région et par zone de supervision et de contrôle.

3.3.2. Relecture et codification des questionnaires

La relecture est effectuée par des personnes ayant suivi la formation des formateurs et consiste à vérifier le bon remplissage du questionnaire et de codifier certaines réponses. Tout questionnaire mal rempli est corrigé et au besoin retourné à l'équipe de collecte pour révision.

3.3.3. Saisie des données

La saisie des données se fait par les agents de saisie et à partir de l'application de saisie conçue à cet effet. Au préalable, les agents de saisie reçoivent une formation portant sur l'application de saisie, les questionnaires. Les superviseurs de saisie avec l'appui des contrôleurs de saisie vont assurer la supervision des travaux de saisie.

3.3.4. Apurement des données et tabulation

L'apurement consiste à vérifier la qualité, la pertinence et l'exhaustivité des données saisies afin de corriger et redresser au besoin. Elle s'appuie notamment sur une enquête de couverte (enquête post-censitaire) qui va porter sur un échantillon de ZR et qui va fournir des coefficients d'extrapolation. Une fois les données apurées, des indicateurs sont produits et les bases de données renseignées.

3.3.5. Analyse des résultats

Dans cette phase il est rédigé le rapport principal de l'opération et confectionné le répertoire des opérateurs par segment et par type de métier. A la fin avec l'analyse, il est organisé un séminaire atelier de rédaction des documents.

3.4. ATELIER DE REDACTION DES RAPPORTS ET VALIDATION DES RESULTATS

Il consistera à la production du rapport principal et la confection du répertoire. Ces documents une fois disponibles seront présentés au cours d'une réunion élargie dans le but de valider les résultats.

3.5. DIFFUSION DES RESULTATS

La diffusion des résultats se fait sous support papier (rapports et brochures) et support électronique (CD-ROM, Internet).

CONCLUSION

Le Recensement des opérateurs de la filière coton/textile/confection est une opération essentielle pour la mise en œuvre des stratégies définies pour impulser le développement de cette filière qui, faut il le rappeler fait partie des priorités du DSCE.

La réussite de cette opération nécessite la mise en œuvre d'un ensemble de procédures dont les principales sont présentées dans ce document. Il s'agit notamment du champ du recensement, de la constitution de la base de collecte (répertoire minimal), du personnel à mobiliser, de la sensibilisation des opérateurs, de l'identification et la formation du personnel d'encadrement et de collecte, des questionnaires, manuels, nomenclature et autres guides de collecte, etc.

Les résultats du recensement sont de deux types : des bases de données y compris le répertoire des opérateurs de la filière coton/textile/confection, et le rapport principal des résultats (format papier ou électronique).

La mise en œuvre du recensement va s'étaler sur trois mois.

BIBLIOGRAPHIE

1. Comité de Compétitivité : Monographie de la Filière Coton/Textile/Habillement au Cameroun ; Novembre 2008.
2. Cabinet PMC : Evaluation du potentiel et l'identification des segments et niches de compétitivité de la filière coton/textile/confection ; 2010.
3. Institut National de la Statistique ; Recensement Général des Entreprises : Rapport principal des résultats ; Septembre 2010.
4. Loi n°2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun
5. Interprofession du Coton/Textile/Confection : Statuts

ANNEXES

ANNEXE1 : NOMENCLATURES DES METIERS DE LA FILIERE COTON TEXTILE CONFECTION

SEGMENTS D'ACTIVITE	SOUS-SEGMENTS D'ACTIVITE	SPECIALITE	METIERS	PRODUITS
COTON	Culture du coton		cultivateur de coton autre métier	coton graine
	Egrenage		Egreneur de coton autre métier	graine de coton linter coton fibre
	Pressage (graine de coton)		Presseur autre métier	huile de coton tourteaux coques duvet déchets

TEXTILE	Cardage (coton fibre)			coton cardé
	Filature (coton, laine, etc.)			filés
	Tissage/ Tricotage		Tisserand/Tricoteur autre métier	tissus écrus
	Ennoblement textile		Moireur Teinturier Peintre décorateur sur tissu Restaurateur de textiles autre métier	-tissus teintés -tissus éponge -pagnes fancyes -pagnes wax
	Ouaterie			coton pharmaceutique
CONFECTION	Bonneterie (fabrication d'articles à mailles)		Chapelier (chapeau)	-bas -sous-vêtements -vêtements de nuit -vêtement professionnel -chaussettes -maillots -slips -serviettes -casquettes -sacs -trousses
	Couture industrielle	Modélisme/stylisme Broderie Confection des tenues	styliste modéliste producteur en série patronnier	

		de spectacle (théâtre, cinéma, comédie) Textile habillement Fabrication d'accessoires de mode	grateur mannequin confectionneur sur mesure Retoucheur (stoppeur) Chapelier Corsetier Eventailiste Formier Modiste Plumassier	
	Couture artisanale	couture sur mesure Broderie stoppage	Tailleur-couturier Brodeur Dentellier Fabricant d'objets décoratifs en tissus Tapissier d'ameublement/tapissier décorateur	-patchworks -tissus appliqués -coussins -drapeaux -tapis -sièges de voiture -chaises et fauteils
	Mode		Mannequin	
	Distribution		vendeur de prêt à porter vendeur de tissus autre distributeur	

ANNEXE2 : LISTE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

N° ASSOCIATIONS SIEGE TEL Activités RESPONSABLE

1	Confédération Nationale des Producteurs de Coton (CNPC)	Garoua			
2	Fédération Camerounaise de Création de la Mode (FECAMODE)				
3	Fédération Camerounaise de la couture et du prêt à porter (FECCAP)				
4	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COUTURE (ADC)	Bépanda	BP 4355	Douala	99 45 83 86
					couture (veste, chemise brodée, décoration...)
5	Association pour la promotion de l'artisanat et la nature	Deido	BP 8525	Douala	99 55 87 49
					teinture végétale
6	Groupe d'initiative commune des artisans du Noun « Art Bamoun » (GIC Anab)	Foumban	BP 354		75989841 75601363
					tissage, textile, broderie, teinture
7	GIC Feabas	Douala	BP 24042		99087073 96030942 76605891
					art textile, décoration, habillement
8	GIC des artisanes du textile Cameroun	Kotto Bonamoussadi	BP 313	Douala	99613531
					transformation du textile sous toutes ses formes, broderie, fabrication de poupées
9	La Noire Africaine	Bafang	BP 104		99 51 54 15
					Vêtements africains
10	Réorganisation des artisans de l'Adamaoua		BP 519		22 13 62 01 77397748 22191262
					teinture, couture, décoration etc.
11	GIC-FEDAT	Douala	BP 2429		74345529
					mode (couture et stylisme)
12	Association des Créateurs de la Mode Camerounaise (ACREM)				
13	Association pour le Développement et la sensibilisation du couloir Textile (ADESCOT)				
14	Association des Couturiers et Couturières de Mbouda (ACC)	Mbouda			44 53 49 69

15	Groupement des Femmes Brodeuses, Couturières, Décoratrices (GFBCD)	Mbouda			Mme DONGMO Delphine
16	GFTB	Bafoussam	77 38 86 45		
17	Association des tailleurs du Marché de Foumban	Foumban	99 25 45 40		
18	Groupement des Couturiers Confectionneurs du Cameroun (G3CO)	Bafoussam	77 64 95 55		
19	Association des Femmes Couturières Bamoun (AFCB)	Foumban	66 9 15 41		
20	Groupe des Couturiers et Couturières de Dschang (GCCD)	Dschang	77 64 96 30		
21	Jeunes Dames Couturières de Bafang (JDCB)		99 35 05 36		
22	Groupe d'Initiative Commune des Artisans de la Couture et Décoration du Haut-Nyong (GIC/ACD)	Abong-mbang		Couture et Décoration	FOTIE
23	GIC des Teinturières et Couturières de Bertoua (GIC/TCB)	Bertoua	99 61.23.64	Teinture Couture	DOMBEU née MEGUEYA FLORENCE
24	GIC/Espoir Haute Couture	Bertoua	99 53.79.12	Couture	NGALE ADELINE
25	Association des Couturiers de Yokadouma (ASCOUYO)	S/C DD. MINDIC Yokadouma		Couture	OUMAROU AHMADOU
26	Association des Modélistes de Yokadouma	BP : 4 Yokadouma		Fabrication des modèles (couture)	TAGNEELIS RONSARD
27	GIC des Couturiers et des Brodeurs de Batouri (GIC/COUBRO)	Batouri	22 26.21.02	Couture Broderie	MANA SOUHAIBOU
28	Association des Couturiers de Batouri	Batouri (ACB)		Couture	DIBINARCIS

29	Groupement des Tailleurs et Stylistes Modélistes (G.T.S.M)	Garoua	99 85 16 74	
30	GIC FEMMES ACTIVES	BP 1466 Garoua	99 78 96 47	DJODAElisabeth
31	GIC TEINTURE ADOUM	Garoua	75 02 02 40	Mme ABAKARBARKA
32	GIC TAÏNE COUTURE	Garoua	75 79 62 73	Mme TCHINDAÏKLEGOLE
33	Bamenda Tailor's Association (B T A)	Bamenda		
35	FundongTailor's Association (F T A)	Fundong		
36	Tailors' Association Nkambe	Nkambe		
37	Association des Couturiers et Stylistes de Douala	Douala		FENOSSIHNEEMATSIDA BRIGITTE
38	Association des couturiers stylistes d'Edéa	Edéa		GUIMBOUSKOU
39	GIC MANKI (couture)	S/C CCIMA BP 59 GraGaroua	96 74 49 07	Mme YOHANNA TABITA
40	GIC MAGNIFICAT (Couture)	BP 75 Garoua	96 32 22 76	Mme DABOULE née GAOUNEFAYA Rose

ANNEXE3 : ORGANISATIONS REGIONALES DES ARTISANTS

N°	NOM	SIGLE	Siège	Tél	email	web
1	Association Professionnelle des Artisansdu Littoral	APAL	Douala	96 11 00 36	apaldouala@yahoo.fr	
2	Chambre des Artisans de l'Ouest	CHART	Bafoussam	33 04 00 86	chartfac@yahoo.fr	www.chart-cameroun.org
3	Fédération des Artisans de l'Est	FADASOL	Bertoua	96 10 08 20	fadasolbertoua@yahoo	
4	Fédération des Artisans du Nord	FAN	Garoua	99 48 73	16fangaroua@yahoo.fr	
5	South West Craftspeople House	SOWCRAHO	Limbé	77 42 10 85	sowcraholimbe@yahoo.fr	
6	North West Craft Association	NOWECA	Bamenda	33 36 34 45	nowecanet@yahoo.com	

7	Association des AAC Artisans de la Région du Centre	Yaoundé	99 61 27 18	aacyaounde@yahoo.fr	
8	Regroupement des RAEN Artisans de l'Extrême Nord	Maroua	77 64 89 42	raenmaroua@yahoo.fr	
9	Confédération CNAC Nationale des Artisans du Cameroun	Yaoundé	22 63 84 69 99 51 24 75 70 14 08 99	cnac_artisans@yahoo.fr	www.cnac- artisans.org

Points focaux : Membres nouvellement élus à la CCIMA section artisanat/sous-section artisanat de production

N°	Noms	Entreprise	Contact	Activité
1	MGBIEPIT Jacqueline	Espace Tissage Plus	BP20 Foumban	Tissage artisanal
2	NGOUNOU Pauline Mireille	Groupe Yvi	BP 5968 Douala	Confection décoration